



Le FIVA est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2000 et le décret du 23 octobre 2001. Il a pour mission d'indemniser les victimes de l'amiante. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Sécurité Sociale et du Budget.

Le 25 avril 2022

OFFRE D'EMPLOI

Poste	MEDECIN EVALUATEUR (F/H)
Emploi type	Médecin
Type de Contrat	Convention de vacation
Localisation	Tour Altaïs - 1 place Aimé Césaire, 93102 Montreuil cedex

Positionnement du poste

Le service médical constitue un élément central du dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante participant à l'évaluation des préjudices subis par les demandeurs.
Le médecin évaluateur est placé sous la responsabilité hiérarchique du médecin coordonnateur.

Missions principales

Le médecin évaluateur est chargé des missions suivantes, dans le cadre général du contrat d'objectifs et de performance (COP) :

- 1. L'expertise et l'évaluation des pièces médicales des dossiers d'indemnisation,**
- 2. La rédaction des argumentaires médicaux dans le cadre du contentieux indemnitaire**
- 3. L'instruction des dossiers relevant de la CECEA et participation à la CECEA**
- 4. La représentation du FIVA aux expertises judiciaires**

Activités principales du poste

1) Evaluation des pièces médicales des dossiers d'indemnisation FIVA :

- Analyser les préjudices sur la base des pièces au dossier, papier et/ou numériques, transmis par le service indemnisation,
- Fixer le taux d'incapacité (IBF), les préjudices extrapatrimoniaux, le préjudice professionnel, les besoins en tierce personne, l'imputabilité du décès, la justification des soins particuliers, l'aménagement du domicile,
- Renseigner dans le logiciel métier tous les résultats de l'évaluation.

2) La rédaction des argumentaires médicaux dans le cadre du Contentieux Indemnitaire

- Analyser toutes les pièces du dossier pour lequel l'offre du FIVA est contestée et rédiger l'argumentaire précisant les éléments médicaux justifiant l'offre du FIVA.

3) L'instruction des dossiers relevant de la commission d'examen des circonstances de l'exposition à l'amiante et participation à la commission

- Analyser les pièces présentes au dossier et faire la demande de nouvelles pièces nécessaires à une bonne instruction.
- Renseigner dans le logiciel métier le résultat pour passer le dossier en commission.
- Participer à la commission et évaluer les préjudices selon les décisions de cette commission.

4) Représentation du FIVA aux expertises judiciaires :

- Représenter le FIVA dans le cadre d'une expertise judiciaire en cas de contestation de la décision du FIVA.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplôme / compétences :

- Docteur en médecine,
- Compétence en pathologies professionnelles,
- Connaissances, diplôme de réparation du dommage corporel (ou de médecine légale),
- Connaissance de la législation des maladies professionnelles des différents organismes sociaux,
- Aptitude à appliquer la procédure interne d'évaluation du FIVA,
- Maîtrise de la rédaction de documents de nature médico-légale,
- Maîtrise du pack office.

Aptitudes :

- Aptitude confirmée au travail en équipe pluridisciplinaire et sens de l'écoute et de la décision,
- Capacités rédactionnelles et de reporting,
- Sens de la rigueur.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à :

Par mail à : recrutement@fiva.fr

Ou par courrier :

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
A l'attention de Mme la directrice
Tour Altaïs
1 place Aimé Césaire
CS 70010
93102 Montreuil Cedex